

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 27 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 22 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CASASOPRANA	à	Mme JOLY
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. SBRAGGIA	à	M. FERRARA

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, Mme PERES, M. TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 30
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

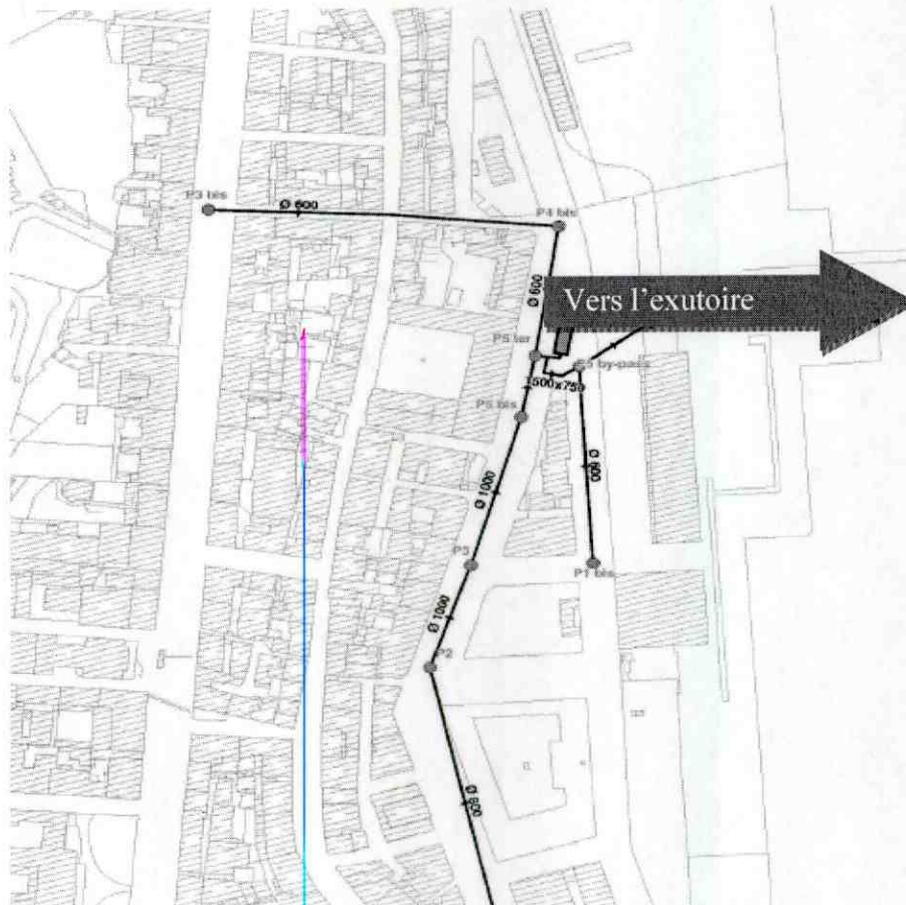
Séance du Lundi 27 Mai 2013

Délibération N°2013 / 142

Réseau d'eaux pluviales du centre-ville – Signature d'une convention d'occupation avec la CCI.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Les travaux de création du réseau de collecte des eaux pluviales du centre-ville nécessitent, afin de rejoindre l'exutoire en mer, d'établir à demeure un cadre enterré de section hydraulique 2mL x 1mH et ses ouvrages annexes (regards...) sur des emprises gérées par la Chambre de Commerce et d'Industries d'Ajaccio et de la Corse du Sud (CCIACS) et concédées par la Collectivité Territoriale de Corse (CTC).



L'occupation desdites emprises doit faire l'objet d'une convention entre la Ville et la CCIACS.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation qui sera passée avec la CCIACS pour la création du réseau d'eaux pluviales du centre-ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet et signer tous actes et documents s'y rapportant.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de son Président,
et après en avoir délibéré,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
VU la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU le projet de création du réseau de collecte des eaux pluviales du centre-ville,
CONSIDERANT que les travaux de création du réseau d'eaux pluviales nécessitent d'établir à demeure un cadre permettant de rejoindre l'exutoire en mer sur des emprises gérées par la Chambre de Commerce et d'Industries d'Ajaccio et de la Corse du Sud (CCIACS) et concédées par la Collectivité Territoriale de Corse (CTC),
CONSIDERANT que la mise à disposition des emprises nécessaires à cette opération doit faire l'objet d'une convention entre la Ville et la CCIACS,
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission municipale en date du 24 mai 2013.

AUTORISE Monsieur le Maire
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

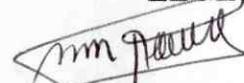
- à signer la convention d'occupation qui sera passée avec la CCIACS pour la création du réseau d'eaux pluviales du centre-ville,
- à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet et signer tous actes et documents s'y rapportant.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE


Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130527-2013_142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2013